

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Adhésion CA GRAND PARIS SUD

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 30 mai 2023 de la Communauté d'agglomération Grand-Paris Sud ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et notamment son article 11.5 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud porte un intérêt particulier dans la mise en œuvre de l'aménagement numérique des territoires, de manière directe ou indirecte, en association avec Essonne Numérique et conformément aux conditions posées par l'article 11.5 des statuts de Seine et Yvelines Numérique ;

CONSIDERANT les échanges fructueux entre Seine-et-Yvelines Numérique et l'agglomération concernant le déploiement de projets liés à la sécurisation des systèmes d'information et de cybersécurité ;

CONSIDERANT le souhait de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud de pouvoir faire appel à la centrale d'achats de Seine-et-Yvelines Numérique pour le développement des projets sus-évoqués ;

CONSIDERANT le développement de Seine-et-Yvelines Numérique mettant à la disposition des communes, intercommunalités et établissements publics des Hauts-de-Seine et des Yvelines, des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique pour l'éducation et les solidarités, les territoires et bâtiments connectés ou encore la sécurisation des systèmes d'information ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

##### Article 1 :

Approuve l'adhésion de Grand Paris Sud au Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique en qualité de membre associé tel que prévu à l'article 11.5 des statuts du syndicat annexés à la présente délibération ;

Approuve les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique mis à jour et nomment leur annexe 3 ;

##### Article 2 :

Approuve les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, annexés à la présente délibération ;



Seine et Yvelines  
Numérique

**Article 3 :**

Prend acte que l'adhésion en tant que membre associé à Seine-et-Yvelines Numérique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud sera effective dès la prise de l'arrêté inter-préfectoral correspondant ;

**Article 4 :**

Autorise Monsieur le Président du Comité syndical à signer les statuts modifiés de Seine-et-Yvelines Numérique ajoutant l'adhésion de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique en tant que membre associé sans incidence financière ;

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical Seine-et-Yvelines Numérique  
Mme HERY LE PALLEC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-017

### Adhésion CA GRAND PARIS SUD

**Président de séance** : Madame Anne HERY LE PALLEC

---

**Présents** : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

---

**Pouvoirs** : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier  
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès  
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter  
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter  
M. François Garay à M. Benoit Pouyet  
M. Patrick Stephanini à M. Querard  
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin  
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
078-200062248-20230711-CSSYNREGUL-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023